



Merci pour votre soutien !

La campagne denier de l'Eglise continue jusqu'à la fin de l'année. Chaque don est important pour assurer le traitement financier des prêtres et les salaires des laïcs. En ces derniers jours de l'année civile, l'Eglise a besoin de votre soutien et vous rappelle qu'un don versé avant le 31 décembre permettra de bénéficier de la nouvelle disposition de déduction fiscale qui passe à 75 % pour les dons aux associations cultuelles, dans la limite d'un plafond de 554 €.

La plateforme denier.catholique.fr vous permet d'effectuer votre don en toute simplicité. Vous recevrez dans l'heure qui suit, par mail, votre reçu fiscal.

Tous les dons sont intégralement reversés au diocèse désigné par le donneur.

Merci POUR VOTRE **SOUTIEN** A LA MISSION DE *e'Eglise*



COLLECTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE
Donnez sur denier.catholique.fr

jusqu'à
75%

NOUVELLE
DÉDUCTION FISCALE



Et si vous donniez
davantage
à l'Église ?

